

30 novembre 2023

**GATINEAU**  
**POUR**  
**LA**  
**VIE**



# Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH)

Objectif de la présentation : information

Service de l'urbanisme et du développement durable

---

Séance d'information publique en ligne



# Objectif de la présentation



## Information

- Présenter la démarche de Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH)
- Répondre aux questions et recueillir les commentaires sur la démarche PRMHH

# Plan de la présentation

01

Mise en  
contexte

04

Diagnostic du  
territoire

07

Prochaines  
étapes

02

Concepts clés

05

Engagements de  
conservation

03

Démarche  
PRMHH

06

Plan d'action

# Mise en contexte

## La ville de Gatineau

- a une population de 291 041 habitants (2022), ce qui représente 70% de la population de la région de l'Outaouais;
- possède des conditions climatiques et régionales favorables pour **l'agriculture et la biodiversité**;
- présente une **diversité de milieux** naturels, anthropiques et agricoles;
- fait face à des pressions sur ses MHH en raison des besoins d'espaces pour le développement des nombreux usages du territoire.



# Mise en contexte

## Pourquoi nous sommes ici

Adoption de la *Loi sur la conservation des milieux humides et hydriques*

- **Régime d'autorisation ministérielle** sur les milieux humides et hydriques (MHH) au Québec.
- **Pouvoirs municipaux** : les règlements municipaux peuvent être aller plus loin s'ils sont compatibles avec les lois ou règlements du gouvernement du Québec.
- **Loi sur l'eau** : confie aux municipalités régionales de comté (MRC) la responsabilité d'élaborer et de mettre en œuvre un Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) sur leur territoire.



# Mise en contexte

## Historique

**Été 2017:** Adoption de la **Loi sur la conservation des milieux humides et hydriques** par le gouvernement du Québec.

**Hiver 2018 :** Guide d'élaboration des PRMHH par le MELCCFP exigeant de prioriser les milieux humides et hydriques d'intérêt pour la conservation sur le territoire de la MRC

**Printemps 2022 :** Publication du cadre d'analyse des PRMHH par le MELCCFP

**Hiver 2022 - Été 2023 :** Élaboration du PRMHH par la Ville de Gatineau

**Automne 2023 :** Consultations publiques

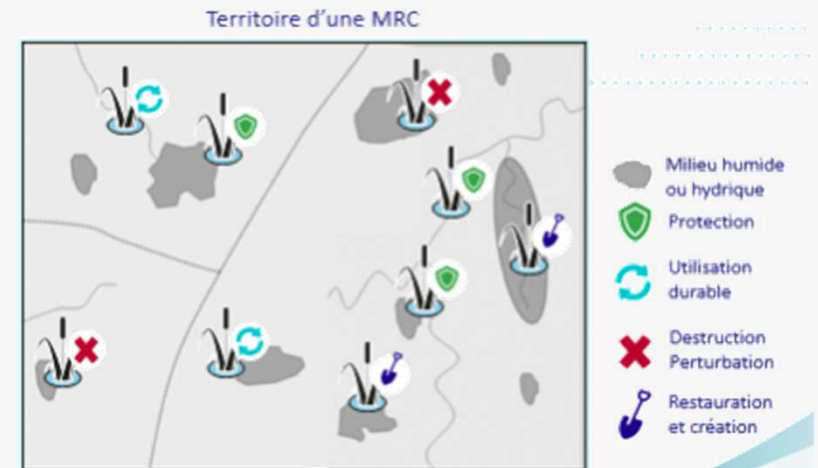
**30 novembre 2023 :** Séance d'information publique



# Concepts clés

## Qu'est-ce qu'un PRMHH?

- Une **obligation légale** en vertu de la Loi sur l'eau\* pour toutes les MRC.
- Un **document de réflexion stratégique** qui vise à intégrer la conservation des MHH à la planification de l'aménagement du territoire.
- Un **plan d'action et des mesures de suivi** pour la conservation des MHH **sur le territoire d'une MRC.**
- **Un outil d'aide à l'analyse environnementale** d'un projet en MHH pour le MELCCFP.



Plan régional des milieux humides et hydriques comme outil d'aide à l'analyse environnementale (Source : [MELCCFP, 2023](#))

\* Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés (chapitre C-6.2).

# Concepts clés

Qu'est-ce qu'un milieu hydrique?

## Milieux hydriques : lacs et cours d'eau



Parc des Cèdres



Lac Beauchamp

Rivière des Outaouais

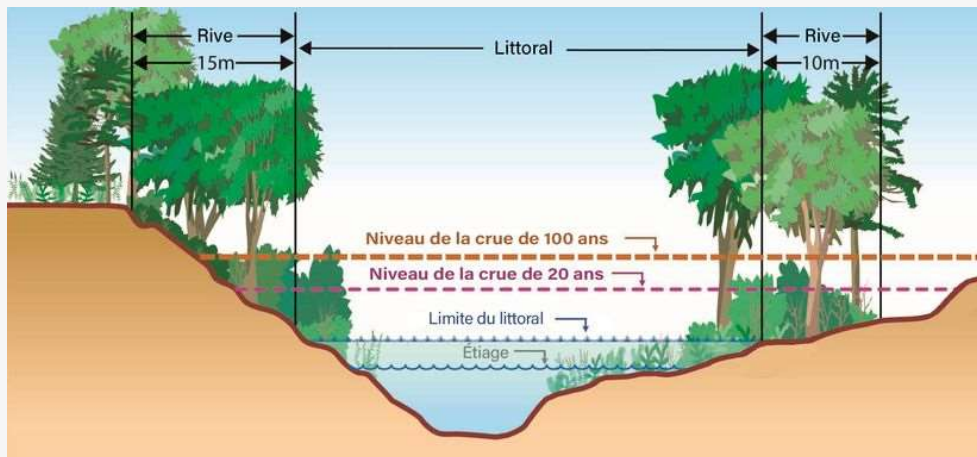




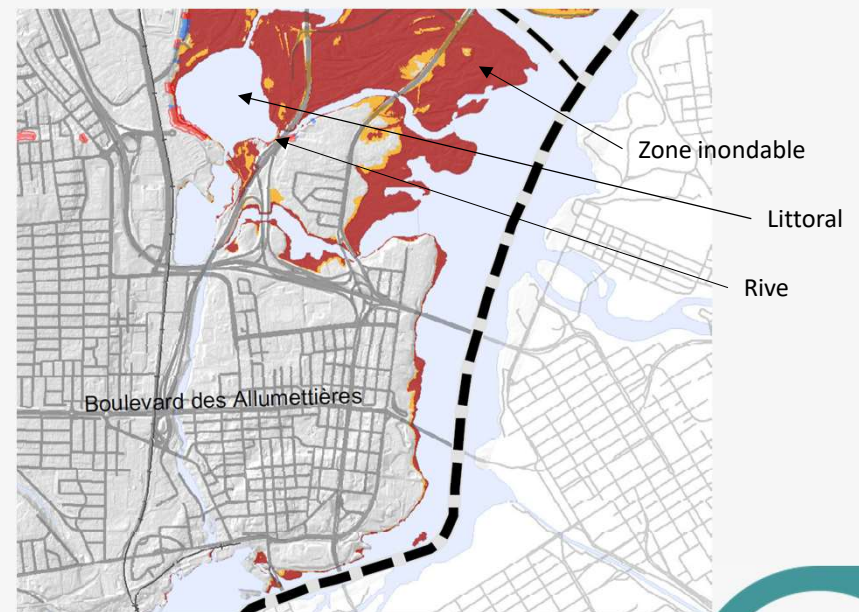
# Concepts clés

## Qu'est-ce qu'un milieu hydrique?

### Milieux hydriques : protection riveraine et zones inondables



Source: [Gouvernement du Québec – Régime transitoire de gestion des milieux hydriques](#)



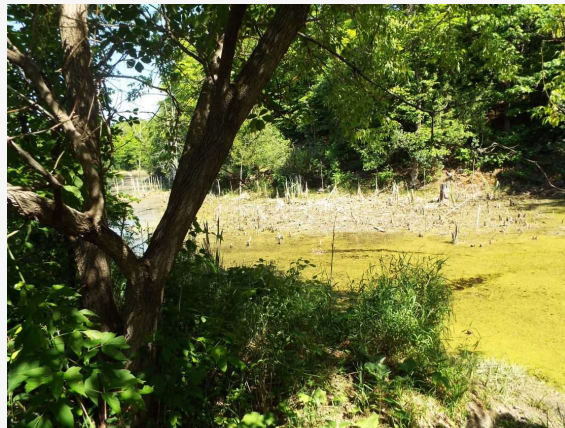
# Concepts clés

Qu'est-ce qu'un milieu humide?

Milieux humides : eau peu profonde, marais, marécage et tourbière



Marécage ouvert au parc  
du Lac-Beauchamp



Marécage arborescent au  
parc du Lac-Beauchamp



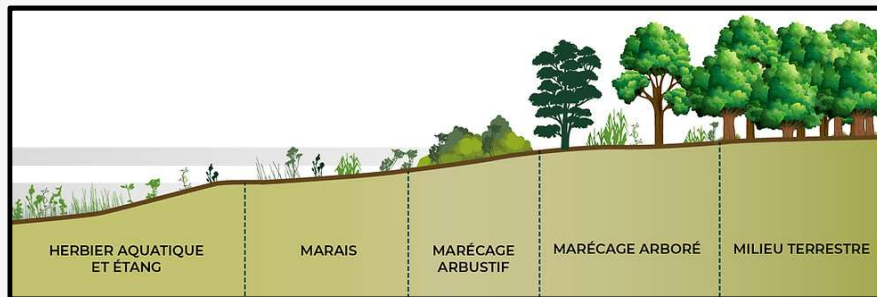
Tourbière boisée  
(source image : Bureau d'Écologie Appliquée)

# Concepts clés

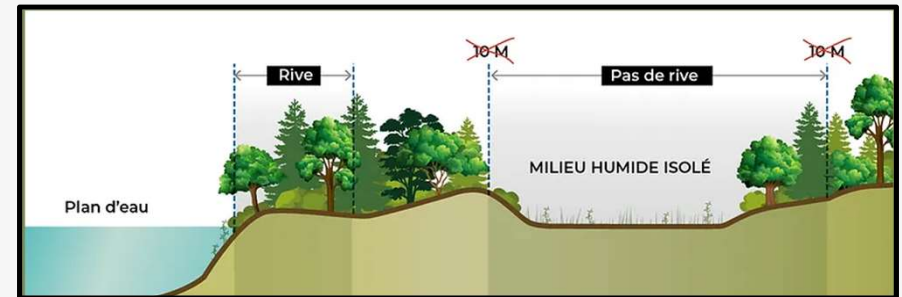
## Qu'est-ce qu'un milieu humide?

### Milieus humides et protection riveraine

#### Milieus humides hydro connectés



#### Milieus humides isolés



Source des images : [Bureau d'écologie appliquée: Portail des milieux humides et hydriques](#)

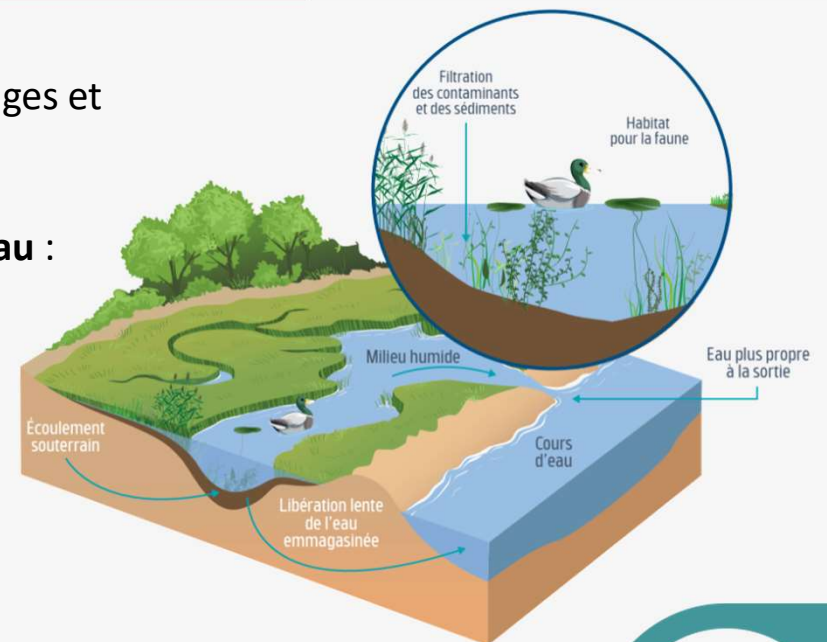
# Concepts clés

## Pourquoi conserver les MHH ?

Les rivières, les lacs, les milieux riverains, les marais, les marécages et les tourbières constituent **une richesse pour la collectivité**.

Fonctions écologiques assurées par les MHH selon la **Loi sur l'eau** :

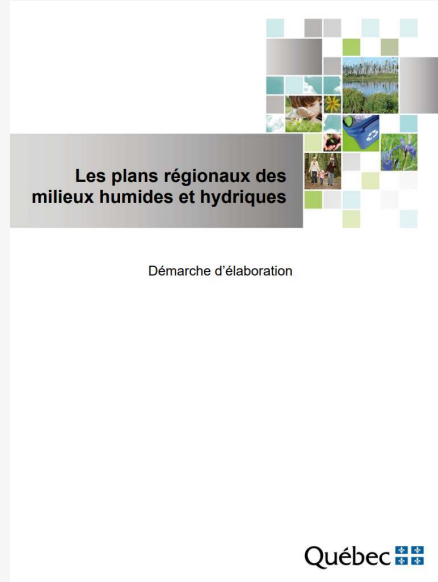
1. Filtre contre la pollution
2. Régulation du niveau de l'eau
3. Conservation de la biodiversité
4. Écran solaire et brise vent naturel
5. Séquestration du carbone et résilience aux changements climatiques
6. Contribution à la qualité du paysage



Source: [Commissaire au développement durable, 2023](#)

# Démarche PRMHH

## Principes à intégrer



**Obligation d'intégrer trois principes** dans l'élaboration des PRMHH pour être approuvés par le gouvernement du Québec :



Favoriser l'atteinte d'aucune perte nette de MHH



Assurer une gestion cohérente des bassins versants



Tenir compte des enjeux liés aux changements climatiques

# Démarche PRMHH

## Principes à intégrer



Assurer une gestion  
cohérente des  
bassins versants



Source : <https://obvcotedusud.org/bassin-versant/definition/>

# Démarche PRMHH

## Principes à intégrer



Favoriser l'atteinte  
d'aucune perte  
nette de MHH

Sur un horizon de 10 ans

Superficie de MHH  
détruits

+

Superficie de MHH  
restaurés ou créés

= 0

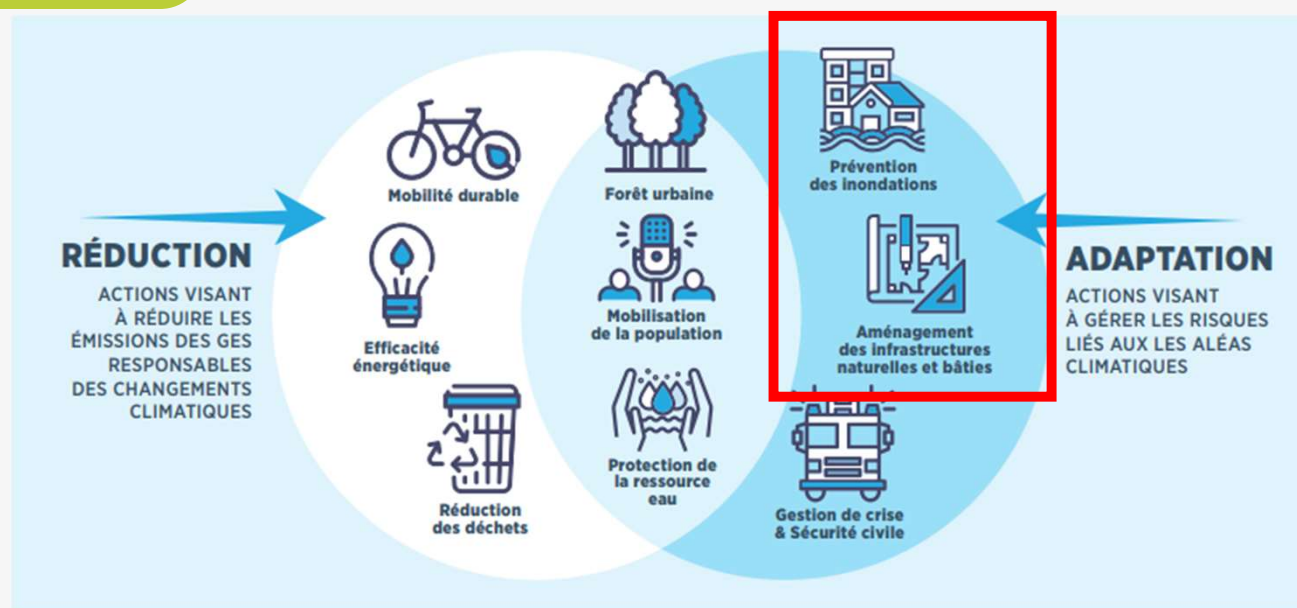
**Note :** La comptabilisation est la responsabilité du ministère de l'Environnement, de de Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) car c'est lui qui est en charge des demandes d'autorisations ministérielles pour les MHH.

# Démarche PRMHH

## Principes à intégrer



Tenir compte  
des enjeux liés aux  
changements climatiques

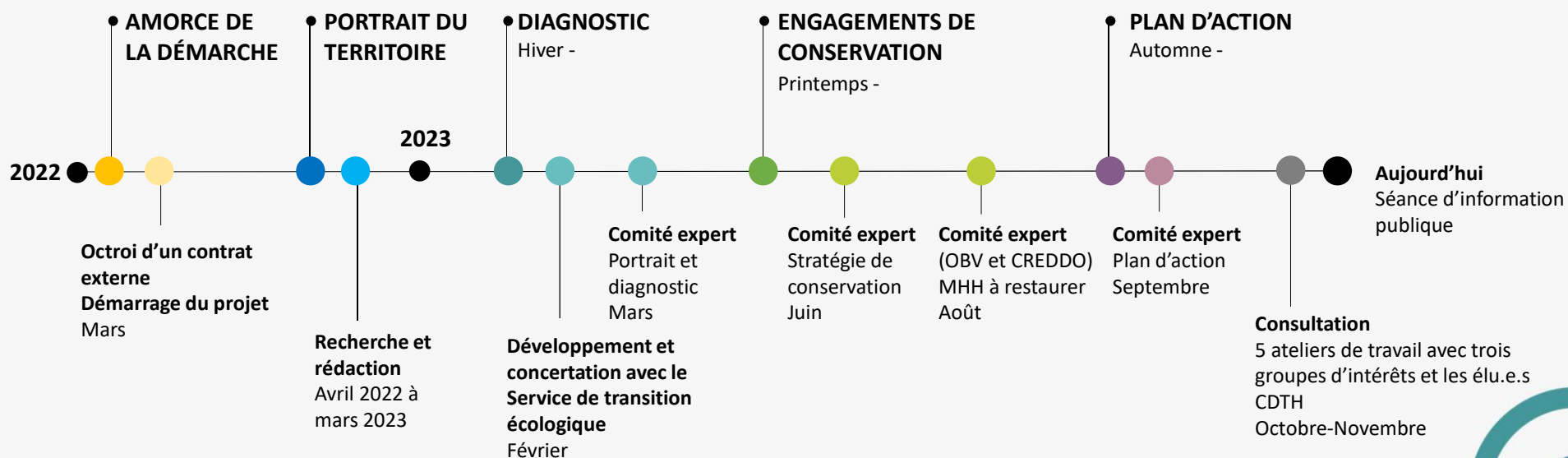


Source: [Plan Climat de la Ville de Gatineau](#)



# Démarche PRMHH

## Étapes de la démarche



# Démarche PRMHH

## Démarche consultative

### Comité Experts

- CREDDO
- Organismes de bassins versants (COBALI, ABV 7) et
- TC Rivière des Outaouais
- MRC des Collines
- Direction régionale de l'Outaouais – Faune et Forêt
- Union des producteurs agricoles - Programme Alus-Outaouais

### Séances du Comité Experts

- Mars 2023: Portrait et diagnostic
- Juin 2023 : Stratégie de conservation
- Août 2023 : MHH à restaurer
- Septembre 2023 : Plan d'action

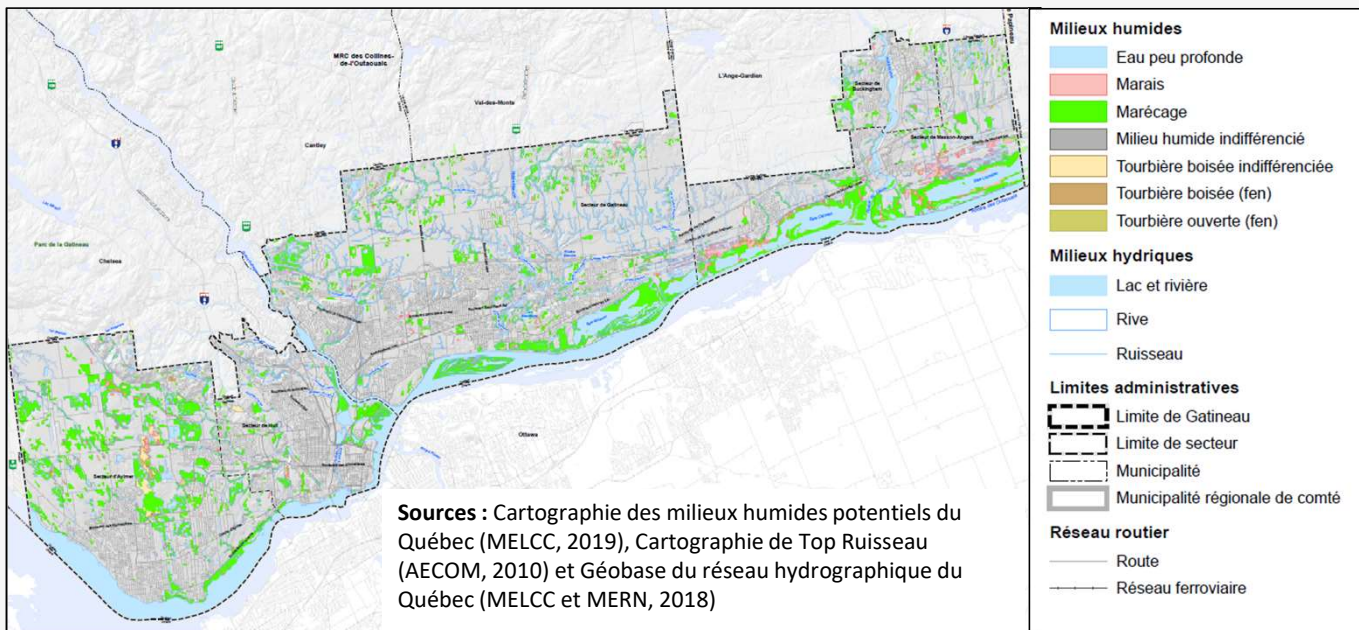
### Démarche consultative élargie

- 3 ateliers de travail avec des partenaires (Environnement | Agricole-forestier | Développement du territoire)
- 1 atelier de travail avec les élu(e)s
- 1 séance d'information publique en ligne (webinaire)



# Démarche PRMHH

## Portrait du territoire



## Recensement théorique des MHH

- Sources de données les plus à jour
- MHH potentiels (principe de précaution)

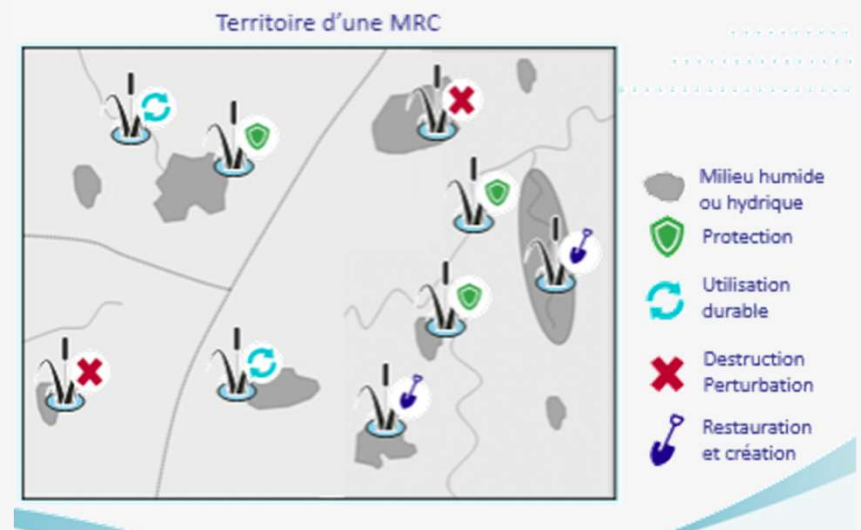
# Démarche PRMHH

## Diagnostic du territoire

**Identification des MHH d'intérêt pour la conservation.**

**Services écologiques priorités en concertation avec le comité Experts**

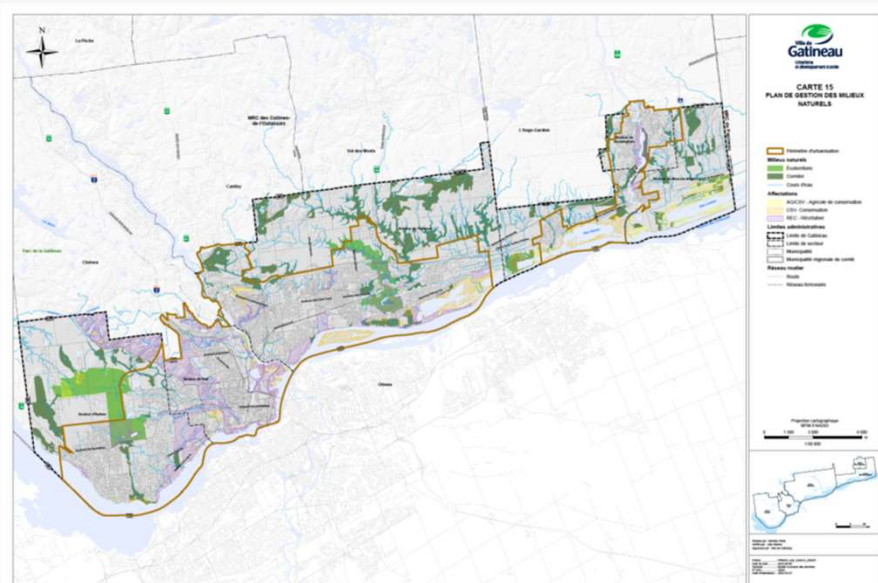
- Conservation de la biodiversité
- Régularisation du niveau de l'eau



Plan régional des milieux humides et hydriques comme outil d'aide à l'analyse environnementale (Source : [MELCCFP, 2023](#))

# Diagnostic du territoire

## Encadrement actuel des MHH

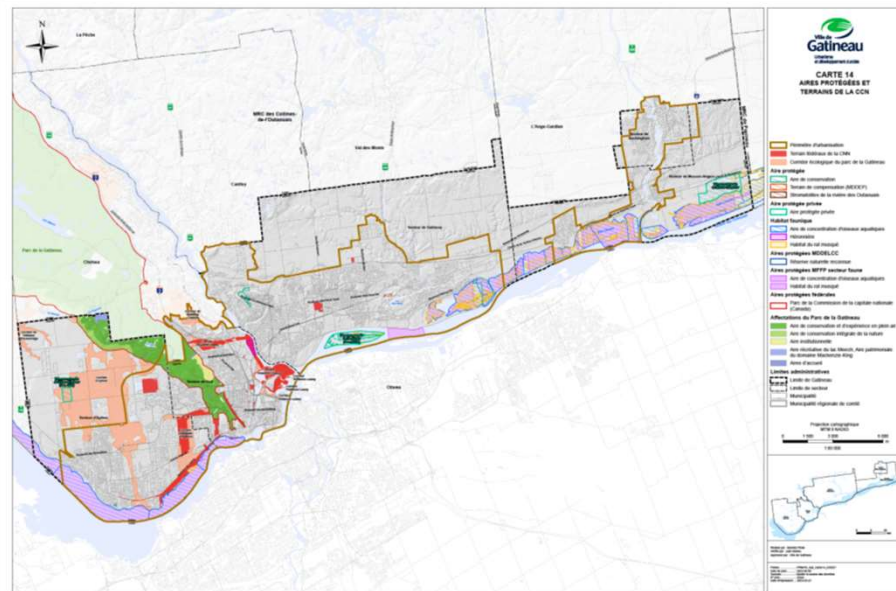


## Plan no. 8 du Schéma d'aménagement et de développement « *Plan de gestion des milieux naturels* »

- Écoterritoires et corridors verts
- Grande affectation de conservation
- Grande affectation récréative

# Diagnostic du territoire

## Encadrement actuel des MHH

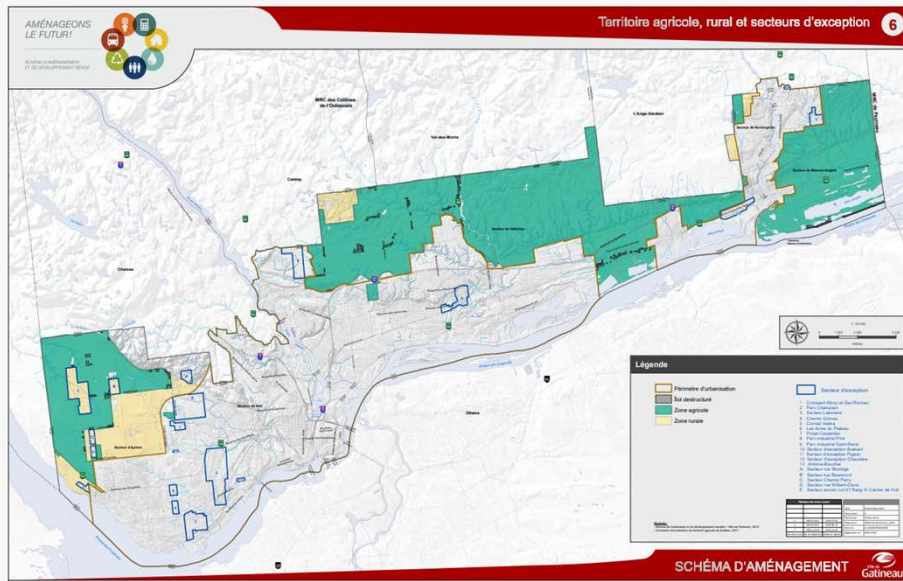


### Plan no. 7 du Schéma d'aménagement et de développement

- Aires protégées privées
- Parc de la Gatineau et terrain de la CCN
- Habitats fauniques décrétés
- Affectation de conservation et agricole de conservation

# Diagnostic du territoire

## Encadrement actuel des MHH



### Plan no. 6 du Schéma d'aménagement et de développement « *Territoire agricole, rural et secteur d'exception* »

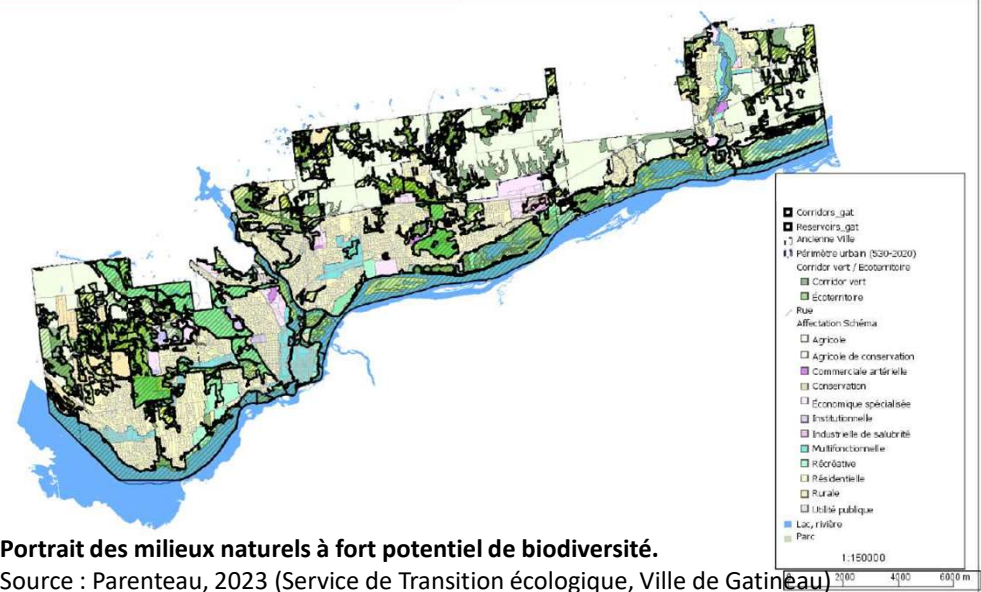
- Mise en culture en zone agricole : rive de 3 mètres
- Bâtiment en zone agricole : rive de 15 mètres
- Écoterritoire et corridor vert en zone agricole :
  - Rive de 30 mètres pour les bâtiments
  - Aucun remblai et déblai de milieux humides

# Diagnostic du territoire

## Conservation de la biodiversité

- **Identification des milieux naturels selon quatre indices de biodiversité :**
  1. Capital naturel de l'utilisation du territoire de Gatineau et des MRC limitrophes (2019)
  2. Indice de qualité d'habitat des complexes de milieux humides par région hydrographique et contexte écologique (2019)
  3. Occurrences des espèces à statut précaire (2023)
  4. Habitats fauniques décrétés (2023)
- **Analyse des milieux naturels identifiés dans les corridors écologiques.**

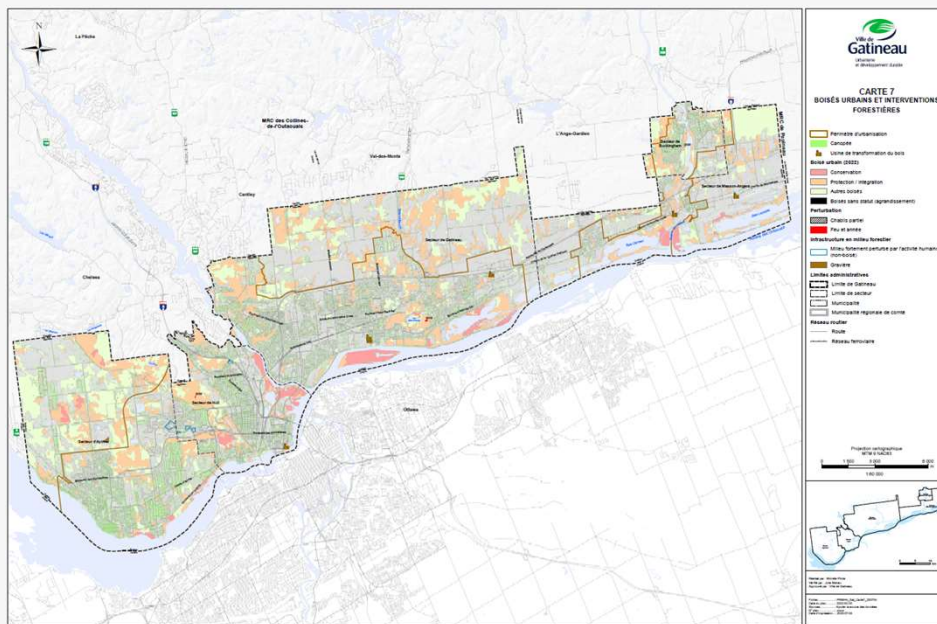
*Note : Limite méthodologique : validation terrain à faire pour les MHH*





# Diagnostic du territoire

## Conservation de la biodiversité

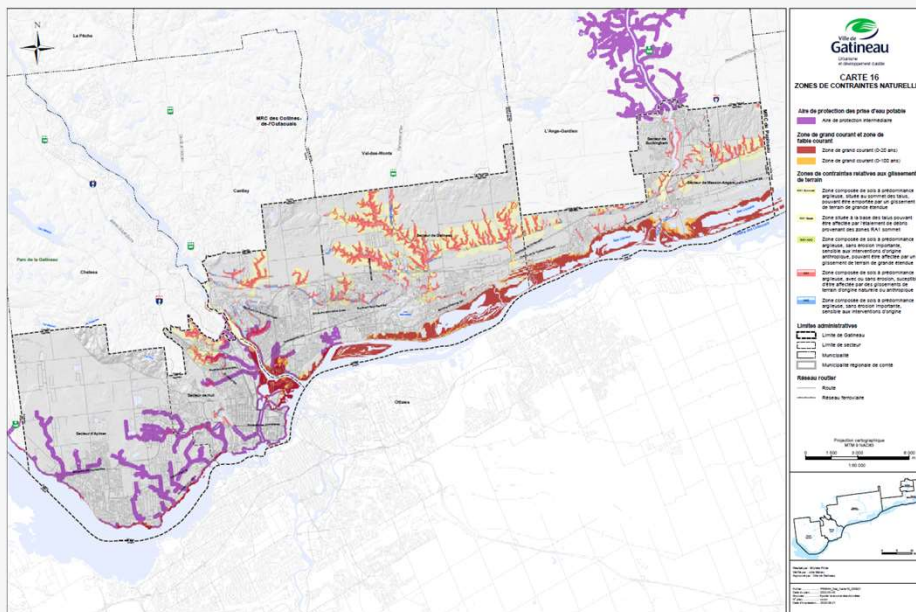


## Mise à jour du Plan des boisés

- Le Plan des boisés urbains (2004) a été mis à jour à l'aide d'une interprétation des photos aériennes de 2022.

# Diagnostic du territoire

## Régularisation du niveau de l'eau

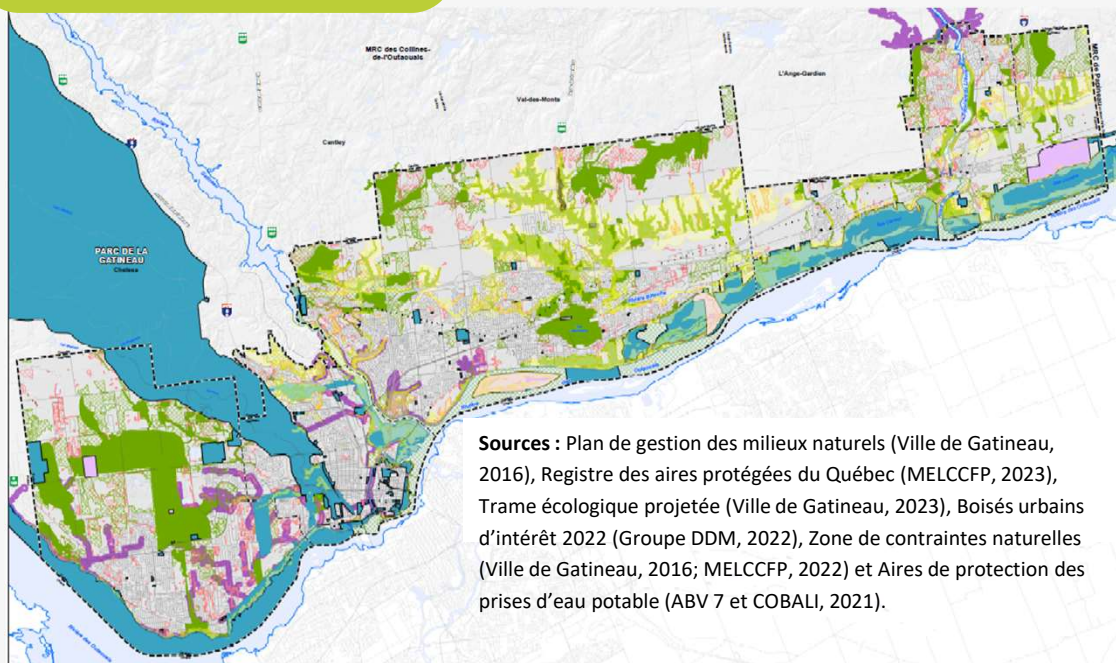


## Zones de contraintes naturelles

- **Zones de contraintes** relatives aux glissements de terrain dans les dépôts meubles (Plan no. 10 du Schéma d'aménagement et de développement)
- **Zones inondables décrétées** par le gouvernement du Québec (Nouveau! *Régime transitoire*)
- **Aire de protection intermédiaire des prises d'eau potable** (Nouveau! *Analyse de vulnérabilité des prises d'eau potables*)

# Diagnostic du territoire

## Carte diagnostic



### Plan de gestion des milieux naturels (municipale)

- Aire protégée privée
- Écoterritoires et corridors vert

### Protection existante fédérale et provinciale

- Cours d'eau provincial
- Aires protégées publiques
- Terrain public

### Diagnostic

- Trame écologique projetée
- Boisée urbain d'intérêt
- Zone de contrainte naturelle
- Aire de protection des prises d'eau

# Engagements de conservation

## Catégories de conservation

### Quatre catégories de conservation des MHH

Une fois les MHH priorisés, une catégorie de conservation doit leur être attribuée dans la carte des engagements de conservation.

1. Protection
2. Utilisation durable
3. Restauration / création
4. Sans catégorie

# Engagements de conservation

## Catégories de conservation

### 1. Protection

**Définition** : les projets de développement pouvant entraîner des impacts sur les fonctions écologiques des MHH ne sont pas autorisés.

**Stratégie de conservation :**

- Protection intégrale (aires protégées).
- Action de préservation, d'entretien ou de mise en valeur est permise.
- Être propriétaire du terrain facilite ce type de conservation.

# Engagements de conservation

## Catégories de conservation

### 1. Protection

#### Parc du marais de Touraine



Source des images : [Réseau du patrimoine de Gatineau et de l'Outaouais](#)

# Engagements de conservation

## Catégories de conservation

### 2. Utilisation durable

**Définition** : Le projet de développement est autorisé mais il est encadré de manière à, minimalement, minimiser ses impacts sur le MHH et, idéalement, le mettre en valeur.

**Stratégie de conservation** :

- Mise en valeur du MHH et aménagement durable.
- Analyse d'un projet en fonction de la caractérisation du terrain.
- Approche de conciliation entre le développement et le maintien des fonctions écologiques des MHH sur un territoire donné.

# Engagements de conservation

## Catégories de conservation

### 2. Utilisation durable



Source : [FIHOQ \(2013\)](#) et [Réseau Environnement et MDDEFP \(2014\)](#)

### Exemples d'encadrement actuel des MHH en « utilisation durable »

#### Mesures de protection dans les écoterritoires et corridors verts

- Maintien d'un boisé d'intégration et de protection.
- Aucun remblai et déblais de milieux humides.
- Positionnement optimal d'un bâtiment sur le terrain.
- Rive de 30 mètres pour les milieux hydriques.

#### Mesures du régime transitoire

- Rives de 15 mètres
- Aménagement limité d'accès à l'eau (1)
- Percées visuelles permises selon des conditions précises



# Engagements de conservation

## Catégories de conservation

### 3. Restauration / création

**Définition :** Ensemble d'actions visant, à terme, à rétablir un caractère plus naturel d'un MHH dégradé ou artificialisé, en ce qui concerne sa composition, sa structure, sa dynamique et ses fonctions écologiques.

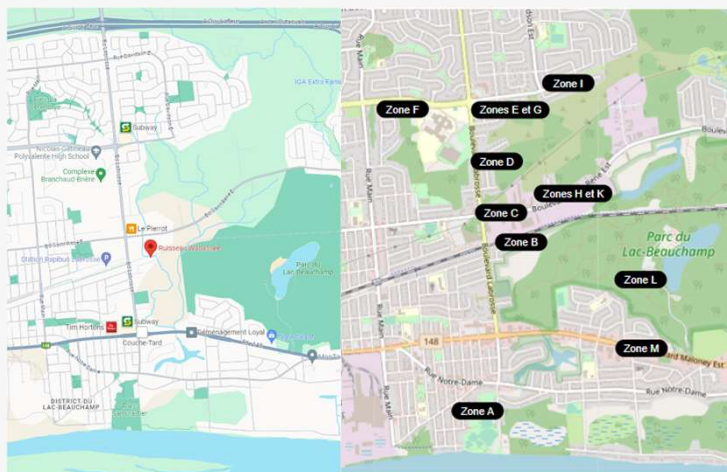
**Stratégies de conservation :**

- Actions de réhabilitation ou de rétablissement des MHH.
- Objectif d'équilibrer les pertes
- Financement des initiatives par un fonds provincial géré par le MELCCFP

# Engagements de conservation

## Catégories de conservation

### 3. Restauration / création



#### Bassin versant du ruisseau Wabassee

Programme d'infrastructures de 56,1 millions de dollars pour mieux gérer les eaux pluviales et améliorer la résilience des communautés prises par des inondations localisées.

**Zone A** : Décanalisation de l'exutoire du ruisseau Wabassee.

# Engagements de conservation

## Catégories de conservation

### 4. Sans catégorie

**Définition :** milieu humide ou hydrique ne faisant pas l'objet d'une priorisation spécifique.

**Stratégie de conservation :**

- Le MELCCFP est responsable, avec le régime d'autorisation ministérielle, d'autoriser ou non la perturbation d'un MHH.
- Lorsqu'un MHH est susceptible d'être affecté par un développement, le MELCCFP réalise une analyse environnementale du projet selon le principe « éviter, minimiser et compenser ».

# Engagements de conservation

## Catégories de conservation

### 4. Sans catégorie

**Marais déjà détruit**



**Marécage isolé  
(besoin de validation)**



# Engagements de conservation

## Méthodologie

Le PRMHH doit comprendre des engagements de conservation basés sur les connaissances théoriques.

### Méthodologie utilisée

- Superposition des cartes **Portrait du territoire** et **Diagnostic du territoire**.
- Ajouts des MHH identifiés au portrait ne bénéficiant pas de protection particulière et qui se trouvent à l'intérieur des superficies identifiées au Diagnostic du territoire.
- Les MHH à l'extérieur de ces superficies ne sont pas priorisés.

# Engagements de conservation

## Orientations

- **Protection** : aucun ajout dans un premier temps (plan d'action)
- **Utilisation durable**
  - **Zone urbaine** : MHH d'intérêt à la conservation de manière cohérente aux outils de planification urbaine et projets de développement acceptés.
  - **Zone agricole** : MHH d'intérêt à la conservation à l'extérieur des parcelles agricoles cultivées.
- **Création/restauration** : liste à développer (plan d'action)
- **Non-catégorisé** : MHH se situant à l'extérieur des zones identifiées à la carte Diagnostic.

# Engagements de conservation

## Analyses en cours

Catégorie de conservation	Superficie actuelle (statut équivalent)	Superficie projetée préliminaire	Différence (unité)	Différence (%)
Protection	30,3 km <sup>2</sup>	30,3 km <sup>2</sup>	0 km <sup>2</sup>	0 %
Utilisation durable	17,6 km <sup>2</sup>	26,2 km <sup>2</sup>	+ 8,6 km <sup>2</sup>	+ 49 %
Restauration - création	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
Non-catégorisé	9,5 km <sup>2</sup>	0,9 km <sup>2</sup>	- 8,6 km <sup>2</sup>	- 91 %
<b>Total</b>	57,3 km <sup>2</sup>	57,3 km <sup>2</sup>	0 km <sup>2</sup>	0 %

### Changement à venir

Retrait des engagements de conservation des superficies touchées par

- Projets de développement ciblés
- Propriétés fédérales et provinciales

# Plan d'action

## Problématiques identifiées

- **Plan de gestion des milieux naturels** : données fragmentaires datant de 2010.
- **Limites de l'utilisation** de la Cartographie de Canards Illimités (2017).
- **Étude de caractérisation** présentement requise seulement sous certaines conditions.
- **Autorisation ministérielle** : préséance sur l'encadrement municipal.
- **Jurisprudence en évolution.**
- **Encadrement complexe** des milieux humides et hydriques.



# Plan d'action

## Orientations

- 1) Contribuer à la conservation de la biodiversité
- 2) Prévenir les inondations et les foyers d'érosion
- 3) Bonifier l'encadrement municipal relatif aux milieux humides et hydriques

# Plan d'action

## Élaboration des objectifs

- **Harmoniser** la vision « développement » et « conservation ».
- Élaborer un **plan d'action** succinct avec des objectifs SMART\*, des indicateurs de performance et un budget responsable.
- **Collaborer** avec le **Service de transition écologique**, particulièrement pour les actions en lien avec le Plan de gestion de l'eau 2024-2029 et le Plan d'action de la biodiversité 2024-2028, ainsi que les **partenaires du milieu**.
- Prendre en compte **toutes les fonctions écologiques des MHH** en aménagement et développement du territoire.

### Objectif SMART

Spécifique

Mesurable

Atteignable

Réaliste

Temporel



# Conclusion

## Principales améliorations attendues

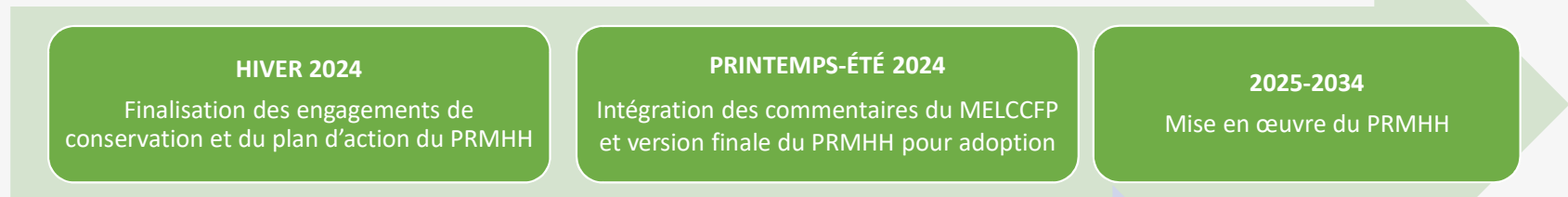
### Le PRMHH et son plan d'action permettront de :

1. Simplifier l'encadrement des MHH en ayant un portrait d'ensemble de tous les MHH sur le territoire.
2. Augmenter la superficie de MHH encadrés par des mesures d'utilisation durable de manière à
  - Contribuer à la conservation de la biodiversité sur le territoire
  - Prévenir les inondations et les foyers d'érosion
3. Améliorer les connaissances pour, notamment, identifier les opportunités de protection et de restauration.

# Prochaines étapes

## Échéancier de réalisation

### Ville de Gatineau



### MELCCFP



# Questions et commentaires

**Merci de votre attention !**

**Questions? Commentaires?**

**[interaction.citoyenn@gatineau.ca](mailto:interaction.citoyenn@gatineau.ca)**

**Jusqu'au 10 décembre 2023**

